

Mairie de VERCHAIX  
Chef Lieu  
74440 VERCHAIX  
Tél: 04.50.90.11.24

Compte-rendu n°7  
Conseil Municipal du 06 novembre 2014 à 20 h

L'an deux mil quatorze, le 06 du mois de novembre, le Conseil municipal de la Commune dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de M. VAUDEY Joël, Maire.

*Date de convocation du Conseil Municipal:* 28 octobre 2014

*Nombre de Conseillers en exercice:* 15

*Présents:* VAUDEY Joël, Maire, RUM Pascal, MORIO Daniel, PERREARD Hélène, adjoints, MULATIER Stéphane, RIONDEL Sabine, NASSIVERA Nadia, MISSILLIER Valérie, ROUGE Laurent, BUCHS Bertrand, BERTHIN Chantal, GALLAGHER Eileen, ZOBEL Jean-Paul.

*Absents excusés:* COLLINET Maëlle, ROUILLER-MARTIN Pascal.

Madame Valérie MISSILLIER a été élue secrétaire de séance.

---

Le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2014 est adopté à l'unanimité.

Compte rendu d'exercice de délégations du conseil au Maire:

- 29 septembre 2014 (décision 2014-09): signature du devis établi par la Sarl ECHO FORET pour l'abattage des arbres malades au camping et au minigolf pour un montant de 6.665 € TTC
- 14 octobre 2014 (décision 2014-10): signature du devis établi par le cabinet LAURAT pour la réalisation de 3 plans topographiques de la RD 907 pour un montant de 8.280 € TTC
- 16 octobre 2014 (décision 2014-11): renouvellement d'une concession dans le cimetière communal à Mme Anne-Marie PISLOR pour une durée de 15 ans
- 23 octobre 2014 (décision 2014-12): signature du devis établi par l'entreprise DEWEZ pour la pose d'une alarme incendie à la salle polyvalente pour un montant de 8.329,21 € TTC

Ordre du jour:

**1) Indemnités d'astreintes pour le déneigement – hiver 2014-2015**

délibération n°D2014\_0801

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les agents des services techniques bénéficient, pour assurer le déneigement de la commune, d'un régime d'astreintes de semaine complète, du lundi matin au dimanche soir et que la période d'astreintes commencera le premier lundi du mois de décembre pour se terminer le troisième dimanche du mois de mars, soit durant 15 semaines.

Chaque semaine, les trois agents travaillant aux services techniques seront placés en astreinte suivant un calendrier fixé en accord avec les agents concernés en respectant le principe de l'alternat.

Il propose de mettre en place ces astreintes du 1<sup>er</sup> décembre 2014 au 15 mars 2015 selon l'organisation suivante:

Astreinte 1 – Unimog (Verchaix haut):  
(début 4h00)  
départ atelier: 4h30

Astreinte 2 – Volvo (Verchaix bas):  
(début 4h30)  
départ atelier: 5h00

Astreinte 3 – Fraise à neige (école et village):  
(début 6h00)  
départ anciens garages communaux: 5h45

montant unitaire = 149,48 €/astreinte de semaine complète + IHTS (indemnités horaires pour travaux supplémentaires) en cas d'intervention.

Accord à l'unanimité

## **2) Remboursement des frais de déplacement des agents à l'intérieur et en dehors de la résidence administrative**

délibération n°D2014\_0802

Monsieur Daniel MORIO, 2<sup>ème</sup> Adjoint au Maire responsable du personnel, rappelle que les frais engagés par les agents utilisant leur véhicule personnel pour les besoins du service sont susceptibles d'être indemnisés de la manière suivante:

### ➤ Pour les déplacements effectués en dehors de la résidence administrative de l'agent:

Versement d'indemnités kilométriques calculées en fonction de la puissance fiscale du véhicule et du nombre de kilomètres parcourus

(Arrêté ministériel du 26/08/2008)

CATEGORIES (puissance fiscale du véhicule)	Jusqu'à 2 000 Km (en euros)	De 2 001 à 10 000 Km (en euros)	Au-delà de 10 000 Km (en euros)
Véhicules :			
- de 5 CV et moins.....	0,25	0,31	0,18
- de 6 et 7 CV.....	0,32	0,39	0,23
- de 8 CV et plus.....	0,35	0,43	0,25

### ➤ Pour les déplacements effectués fréquemment à l'intérieur de la résidence administrative:

Versement d'une indemnité forfaitaire annuelle.

Le montant de l'indemnité forfaitaire est déterminé en fonction des déplacements réalisés par les agents et dans la limite du montant maximum annuel fixé par arrêté ministériel à 210 € (arrêté du 7 janvier 2007).

Monsieur MORIO précise que Nathalie SPECHT, adjoint technique 2<sup>ème</sup> classe est concernée car elle doit se rendre plusieurs fois par semaine d'un point à un autre de la commune (salle polyvalente, cantine, garderie périscolaire) et propose de lui attribuer une indemnité de 180 € pour l'année 2014.

Il précise également que l'agent envoyé en mission doit être muni d'un ordre de mission, qui ne peut avoir une durée excédant 12 mois, signé par l'autorité territoriale.

Accord à l'unanimité.

## **3) Congrès des Maires 2014: remboursement des frais de mission des élus**

délibération n°D2014\_0803

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, comme chaque année, l'Association des Maires de France organise le Congrès des Maires à Paris. La participation à cette manifestation faisant partie des missions accomplies par les Maire, adjoints et conseillers municipaux dans l'intérêt communal, le remboursement des frais afférents peut être pris en charge si le Conseil Municipal l'accepte.

Deux élus se rendent cette année au Congrès des Maires, Joël VAUDEY et Jean-Paul ZOBEL.

Il propose d'ajuster la prise en charge d'une partie des frais de mission ainsi:

- Entrée : frais réels
- Voyage : frais réels avec un maximum de 150 €
- Hébergement : frais réels avec un maximum de 200 €.

Accord à l'unanimité.

#### **4) Subventions à l'association "CEN Montagnes du Giffre" et à l'Office du Tourisme de Verchaix**

délibération n°D2014\_0804

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association "CEN Montagnes du Giffre" et de l'Office du Tourisme de Verchaix.

Il propose de leur attribuer:

- association "CEN Montagnes du Giffre" = 965 €
- Office du Tourisme de Verchaix = 300 €

Accord à l'unanimité.

#### **5) Demande de remboursement par un propriétaire des frais engagés pour la mise en place d'un mobile home au camping**

délibération n°D2014\_0805

Monsieur Pascal RUM, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle la demande de M. et Mme DI CICCIO, propriétaires d'un mobile home sur le camping de Verchaix, qui ont rencontré des problèmes d'affaissement de leur mobile home suite à un tassement lors de l'installation par les services techniques de la commune. Ils ont vendu ce mobile home en l'état et ont installé un nouveau mobile home sur un autre emplacement du camping. Afin de compenser l'impossibilité d'occuper leur ancien mobile home durant six mois, M. et Mme DI CICCIO demandent une exonération de 6 mois de la redevance annuelle et le remboursement des frais de branchement du nouveau mobile home. Il précise que les membres du Conseil Municipal, lors de leur dernière séance, ont demandé que soit fournie une facture détaillée de la société ayant mis en place le mobile home ce qui a été fait.

Il propose de ne pas demander le remboursement des frais de branchement du nouveau mobile home et d'exonérer M. et Mme DI CICCIO du paiement d'une partie de la redevance 2014 à hauteur de 1.000 €

Accord à la majorité

par 12 voix POUR et 1 voix CONTRE (Valérie MISSILLIER).

#### **6) Décision modificative n°4**

délibération n°D2014\_0806

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que, suite à des demandes de subventions d'associations, les crédits de certains articles du budget sont insuffisants pour le règlement de ces dépenses et qu'il y a lieu de voter des crédits complémentaires sur l'exercice 2014.

#### ***Fonctionnement***

6574/D	Subvention à l'association "CEN Montagnes du Giffre"	965 €	
6574/D	Subvention à l'Office du Tourisme de Verchaix	350 €	
	Total dépenses	1.315 €	
70311/R	Concession dans le cimetière		1.000 €
758/R	Produits divers de gestion courante		315 €
	Total recettes		1.315 €

Accord à l'unanimité.

## **7) Indemnités de conseil et de budget allouées aux comptables du Trésor pour l'année 2014**

délibération n°D2014\_0807

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le Trésorier chargé des fonctions de receveur est autorisé à fournir des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique, financière et comptable tels que l'établissement des documents budgétaires et comptables, la gestion financière, l'analyse budgétaire, financière et de trésorerie, la gestion économique pour les actions en faveur de l'aide aux entreprises et la mise en œuvre des réglementations économiques, budgétaires et financières.

Une indemnité peut lui être attribuée qui s'élève pour l'année 2014 à 527,69 €:

- 87,95 € pour M. RING (gestion de 60 jours)

- 439,74 € pour M. BLAISON (gestion de 300 jours).

Il propose, compte tenu des nombreux dysfonctionnements rencontrés durant sa présence à la Trésorerie de Taninges, de ne pas verser d'indemnités de conseil à M. RING.

Accord à l'unanimité.

Il propose, au vu des améliorations importantes depuis l'arrivée de M. BLAISON, de lui verser tout ou partie de cette indemnité de Conseil.

Monsieur le Maire organise un tour de table afin de recueillir les avis de chacun: deux pourcentages ressortent des discussions, 50 ou 80 % du montant de l'indemnité.

Il propose donc de passer au vote pour adopter l'un de ces deux %

50 %: Valérie MISSILLIER, Bertrand BUCHS, Stéphane MULATIER, Jean-Paul ZOBEL et Nadia NASSIVERA

80 %: Joël VAUDEY, Daniel MORIO, Pascal RUM, Chantal BERTHIN, Sabine RIONDEL, Eileen GALLAGHER et Laurent ROUGE

Abstention: Hélène PERREARD.

Compte tenu des résultats, Monsieur le Maire demande donc un vote pour le versement de 80 % de l'indemnité de Conseil à M. BLAISON.

Accord à la majorité

par 7 voix POUR (Joël VAUDEY, Daniel MORIO, Pascal RUM, Chantal BERTHIN, Sabine RIONDEL, Eileen GALLAGHER et Laurent ROUGE),

1 ABSTENTION (Hélène PERREARD)

et 5 voix CONTRE (Valérie MISSILLIER, Bertrand BUCHS, Stéphane MULATIER, Jean-Paul ZOBEL et Nadia NASSIVERA).

délibération n°D2014\_0808

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la Commune de Verchaix peut demander le concours du Receveur Municipal pour des conseils et renseignements nécessaires à la préparation des documents budgétaires. Il rappelle également que le travail de confection de ces documents budgétaires est entièrement réalisé par le service comptabilité de la Commune et propose de ne pas verser d'indemnité de confection du budget au Receveur Municipal pour l'année 2014.

Accord à l'unanimité.

## **8) Camping "Lac et Montagnes": modification du tarif "garage mort"**

délibération n°D2014\_0809

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal la création d'un nouveau tarif "garage mort mensuel" au camping municipal "Lac et Montagnes" permettant, entre autre, d'éviter le stationnement permanent de certains véhicules sur les parkings publics. Il propose de fixer le montant de ce garage mort à 20 € par mois, tarif qui s'appliquera dès l'acquisition du caractère exécutoire de la présente délibération.

Accord à l'unanimité.

**9) Temps d'Activités Périscolaires: conventions de partenariat et de vacation avec les différents intervenants et associations**

délibération n°D2014\_0810

Madame Hélène PERREARD, 3<sup>ème</sup> Adjointe au Maire en charge des affaires scolaires et sociales propose, dans le cadre des TAP, d'autoriser le Maire à signer des conventions de partenariat avec chaque intervenant (associations, clubs sportifs, enseignants....) habilité à assurer l'animation et l'encadrement des enfants pendant les TAP.

Accord à l'unanimité

délibération n°D2014\_0811

Madame PERREARD indique ensuite que Mme Syverine LEROY-SYMOENS, enseignante, interviendra durant les deuxième et troisième trimestres pour animer un atelier d'improvisation théâtrale. Il convient donc de fixer la rémunération des enseignants qui interviendront selon les taux maximum en vigueur:

Taux de l'heure d'étude surveillée:

- Instituteurs, directeurs d'école élémentaire: 19,45 €
- Professeurs des écoles classe normale: 21,86 €
- Professeurs des écoles hors classe: 24,04 €

Accord à l'unanimité

**10) Avenant n°1 à la convention signée avec Mont-Blanc Hélicoptères pour la modification des tarifs des secours hélicoptérés de l'hiver 2014-2015**

délibération n°D2014\_0812

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention fixant les tarifs et les conditions d'intervention pour les secours hélicoptérés sur le domaine skiable avec la société Mont-Blanc Hélicoptères à compter du 15 décembre 2013 pour une durée de trois ans (délibération n°D2013\_0807 en date du 17 octobre 2013).

Il présente ensuite l'avenant n°1 à cette convention modifiant les tarifs pour la saison d'hiver 2014/2015 qui s'établissent ainsi:

**1. Secours Hélicoptérés :**

<b>Intervention</b>	<b>Montant en Euros</b>
➤ Secours primaires vers centres médicaux	630 TTC
➤ SP avec treuillage vers centre médical	1 003 TTC
➤ SP vers hôpitaux (Cluses, Sallanches)	1 565 TTC
➤ SP vers hôpital (CHAL)	2 522 TTC
➤ SP vers hôpital (Thonon, Annecy)	3 070 TTC
➤ SP vers hôpitaux (Genève)	3 085 TTC
➤ SP vers hôpital (Grenoble)	6 455 TTC
➤ Dépose du médecin sans transfert sur hôpital	1 138 TTC
Avec treuillage ( à rajouter au tarif du secours primaire sur hôpital)	378 TTC

## 2. Tarifs à l'heure de vol

Intervention	Montant en Euros
✓ PIDA (mono turbine)	1 502 HT
✓ Transport de passagers (mono turbine) AS350	1 502 HT
✓ Transport de passagers (biturbine) EC 135	3 041 HT
✓ Levage (mono turbine)	1 608 HT
✓ Secours (monoturbine)	1 816 HT
✓ Secours (biturbine)	3 041 HT

Accord à l'unanimité.

### **11) Proposition de constitution d'un groupement de commandes pour les travaux d'entretien des voiries et signature d'une convention entre les membres de la CCMG**

délibération n°D2014\_0813

Monsieur le Maire indique que la CCMG envisage de créer un groupement de commandes pour les travaux de renforcement des voiries.

Dans ce groupement de commandes, la CCMG serait le coordonnateur du groupement de commandes (consultations, analyses des offres, signature du marché). Chaque commune fournirait l'état de ses besoins au coordonnateur et signerait un contrat avec le prestataire retenu à hauteur de ses besoins puis paierait directement au prestataire les dépenses résultant de ses commandes.

Il propose que la commune de Verchaix adhère à ce groupement dès 2015, le contrat actuellement en cours se terminant le 31 décembre 2014.

Il indique que la commission d'appel d'offres du groupement chargée d'examiner les offres des candidats est composée d'un représentant élu parmi les membres ayant voix délibérative de la commission d'appel d'offres de chaque membre du groupement et d'un membre suppléant.

Sont proposés: - membre titulaire : Pascal RUM  
- membre suppléant : Valérie MISSILLIER.

Accord à l'unanimité

### **12) Etablissement de conventions pour l'occupation du terrain communal par les habitants de la ZA des Hottes Est**

Monsieur Jean-Paul ZOBEL indique qu'afin de régulariser l'occupation du terrain communal par certains propriétaires de la ZA des Hottes Est, la commission environnement a établi un projet de convention portant occupation du domaine privé de la commune. Il précise que ce projet a été validé par M. Guy Simon, technicien ONF, les parcelles occupées étant soumise au régime forestier. Monsieur ZOBEL donne lecture de cette convention. Cette convention interviendra avec chaque propriétaire concerné.

Prix proposé = 1 €/m<sup>2</sup> de terrain concédé.

Seules les clôtures en bois dont la hauteur sera définie par les membres de la commission sont autorisées.

Il reste à définir les modalités de présentation des conventions aux propriétaires de la ZA des Hottes Est.

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

### **13) Proposition de convention de partenariat avec le collège de Taninges pour la section sportive ski**

délibération n°D2014\_0814

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention de partenariat a été passée en 1993 avec le Collège Jacques Brel de Taninges pour sa section sportive qui a pour but d'aménager le temps scolaire de jeunes compétiteurs afin de leur permettre de mieux vivre leur sport préféré sans léser leur scolarité. Il précise que le Collège de Taninges propose de signer une nouvelle convention de partenariat fixant les conditions d'admission le fonctionnement et le financement de cette section sportive pour une durée de 3 années.

Il précise également que les crédits nécessaires au financement de cette section seront inscrits chaque année au budget suivant un état annuel présenté par le collège.

Accord à l'unanimité.

#### **14) Convention "séjours de vacances" Ufoval": fixation de la participation journalière pour l'année 2015**

délibération n°D2014\_0815

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention annuelle vacances enfants fixant les conditions de la participation de la commune aux séjours en centres de vacances Ufoval des enfants domiciliés à Verchaix signée le 14 janvier 2008 avec la Fédération des Œuvres Laïques de Haute-Savoie. Il rappelle également que la participation communale avait été, par délibération n°D2013\_0905 du 12 décembre 2013, fixée à 3,60 € par jour pour l'année 2014 et propose de fixer cette participation à 3,65 € pour l'année 2015.

Accord à l'unanimité.

#### **15) Réhabilitation des logements de la Pastorale:**

- demande de subvention au titre de la DETR

délibération n°D2014\_0816

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que dans le cadre du projet de réhabilitation des logements du bâtiment "la Pastorale", il convient de faire une demande de subvention au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) auprès des services de l'État.

Accord à l'unanimité.

- point sur l'avancement du dossier:

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération.

Monsieur le Maire propose un tour de table afin de recueillir les avis de chacun. Il en ressort que l'ensemble des membres du Conseil Municipal souhaite la réhabilitation du bâtiment existant et une large majorité la construction d'un ou deux nouveaux bâtiments par l'intermédiaire d'un bailleur social.

Les deux dossiers devront être étudiés en parallèle avec notamment le relogement des locataires actuels.

Des renseignements seront pris auprès de la SA Mont-Blanc, en charge de la construction des logements aidés au Bouchet, pour connaître la viabilité de ces projets.

#### **16) Aménagement de la RD 907 en traversée d'agglomération: point sur l'avancement du dossier**

Ce point ne fait pas l'objet d'une délibération

Monsieur le Maire indique que les plans topographiques de la RD 907 sont en cours de réalisation par le cabinet Laurat.

#### **17) Questions diverses**

Joël VAUDEY:

- Inauguration des travaux du Brairet à Sixt-Fer-A-Cheval et des travaux de remobilisation du Giffre à Verchaix demain 07 novembre

- La cérémonie du 11 novembre se déroulera à 9h45 et sera suivie du repas à la Mendigote
- L'appartement de la Mairie sera libéré le 29 janvier prochain
- Projet d'organisation du comice agricole à Verchaix en 2015
- Sinistre Coombe: le jugement en appel sera rendu le 13 décembre prochain

Stéphane MULATIER:

- Les travaux à Joux-Plane sont presque terminés, le goudronnage se fera au printemps
- Les travaux d'élagage par l'entreprise Sallaz se feront durant le mois de novembre
- Local pour la fibre optique: un toit est-il prévu?

Réponse: oui

Pascal RUM:

- Les témoins ont été posés à l'église afin de suivre l'évolution des fissures
- Les conteneurs semi-enterrés sont pratiquement terminés. Quand ils seront mis en service, la cabane sera mise à disposition du camping
- Les glissières de sécurité seront installées dès la semaine prochaine
- La convention signée avec Pierre-Olivier CASTE pour la construction de cabanes dans les bois a été résiliée au 31 octobre. La cabane sera démontée durant l'hiver par les Services Techniques

Hélène PERREARD:

- Une présentation de produits désherbants bio sera faite le mardi 25 novembre aux Services Techniques

Bertrand BUCHS:

- Afin de limiter l'humidité à l'église, il faudrait peut-être envisager l'installation d'une VMC. Le système de ventilation de la charpente serait à faire vérifier.
- Restauration des statues: proposition de rdv sur place avec M. Berger, conservateur des antiquités et objets d'art aux Archives Départementales

Laurent ROUGE:

- où en est-on dans la dénomination des rues?

Réponse: une liste des noms de rue a déjà été validée par le Conseil Municipal en juillet 2011, ce dossier sera repris durant l'année 2015

Sabine RIONDEL:

- la visite de la STEP organisée récemment pour les élus était très intéressante, elle conseille à tous d'y aller

Joël VAUDEY:

- Avenir de la Poste: suite au rdv ce matin avec la Poste, un rdv est prévu à l'OT pour vérifier la possibilité d'installer l'agence postale dans ses locaux. La commune doit se positionner rapidement

Fin de la réunion à 23h35.